



Etude de faisabilité d'un projet d'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel

Lors de l'élaboration d'un projet d'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel, plusieurs études peuvent être réalisées selon l'état d'avancement du projet :

- une étude de faisabilité préliminaire
- une étude détaillée d'injection
- une étude de dimensionnement

Les deux premières études sont réalisées en fonction du besoin du porteur de projet. Seule la dernière est un préalable indispensable à la mise en œuvre du projet d'injection. Ce document décrit l'étude de faisabilité.

1. Contenu de l'étude de faisabilité

Cette étude est un examen préliminaire du projet d'injection. Elle est réalisée par GrDF sur demande du porteur de projet, dans une phase relativement amont de montage du projet.

Les données d'entrée nécessaires à cet examen du projet sont :

- la localisation du site de production de biométhane
- le débit envisagé pour l'injection dans le réseau de gaz naturel
- la nature des intrants

➤ Le distributeur examine la configuration du réseau la plus favorable pour l'injection (niveaux de pression notamment).

➤ Il évalue le coût du raccordement, sur la seule base de la distance au réseau. Ce chiffrage du coût du raccordement, estimatif et non engageant, est lié à la longueur de canalisation à créer et à la configuration locale (zone rurale, urbaine etc...).

➤ L'étude consiste à vérifier la compatibilité du débit envisagé avec les consommations sur la zone concernée. Pendant les périodes pour lesquelles les consommations sont plus faibles que le débit d'injection souhaité, un débit injectable est proposé.

➤ Le distributeur identifie si la consommation sur la zone concernée est dépendante d'un nombre réduit de clients.

2. Prix de l'étude de faisabilité

Cette étude est facturée à un prix de 2700 € HT.

3. Délai de réalisation de l'étude de faisabilité

Le délai pour la réalisation de l'étude de faisabilité est de 2 mois.

Dans le cas particulier où la zone concernée n'est pas équipée d'un dispositif de comptage, il peut être nécessaire d'installer un système de comptage dédié, pendant la période estivale, pour connaître les consommations. Le délai de réalisation de l'étude est alors rallongé de plusieurs mois pour permettre ces mesures.



4. Livrables de l'étude de faisabilité

A l'issue de cette étude de faisabilité, GrDF remet au porteur de projet un rapport synthétisant les résultats de l'étude.

Ce rapport de synthèse présente :

- la faisabilité d'injection au débit souhaité et le cas échéant, une estimation des plages de débit de biométhane injectable à cet emplacement, selon les périodes de l'année,
- la distance au réseau et une estimation du coût du raccordement.